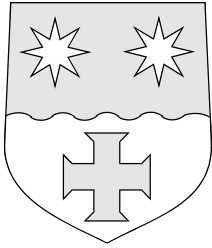


## LINTGEN



### **Rapport résumé des décisions prises par le Conseil communal le 6 novembre 2017**

*Date de l'annonce publique de la séance: 31/10/2017*

*Date de la convocation des conseillers: 31/10/2017*

Présents : M. Wurth Henri, bourgmestre  
MM. Herr Georges et Larsel Thierry, échevins  
Mme Warling-Sauber Chantal, conseillère  
MM. Consbruck Jos, Decker Guy, Pinto Louis,  
Theis René et Toisul Jeannot, conseillers  
M. Weyland Yves, secrétaire communal

Début de la séance: 17.00 heures

### **Le Conseil communal,**

#### **1- Rapport de la dernière séance**

Approuve unanimement le rapport résumé de la séance du 28 septembre 2017.

#### **2- Informations**

- Mme Marcia Mendes informe qu'elle a démissionné de ses fonctions de Présidente de la Commission des Jeunes du FC Minerva.
- L'Administration de la nature et des forêts fait parvenir les conditions à respecter par l'association locale Uelzecht Tramps dans le cadre de leur marche populaire du 4 février 2018.
- L'Administration de l'environnement en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers confèrent le label de qualité « SuperDrecksKëscht fir Betriber » à la commune de Lintgen.
- La Ministre de l'Environnement donne sous certaines conditions l'autorisation à l'Administration des Bâtiments Publics pour l'abattage d'un arbre sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Lintgen sous le numéro 505/3533.
- La ligue médico-sociale informe que Mme Simone Kieffer, assistante d'hygiène sociale et Mme Sylvia Eicher, infirmière, assurent le service de la « Médecine scolaire » dans la commune de Lintgen pour l'année scolaire 2017/2018.

#### **3- Approbation du projet d'aménagement particulier PAP dénommé « Route de Mersch » à Gosseldange**

Conformément à l'article 20 de la loi communale, le bourgmestre quitte la salle.

Décide avec 6 voix contre 2 voix (conseillers Consbruck et Pinto) d'approuver le projet d'aménagement particulier PAP dénommé « Route de Mersch », concernant des fonds situés à Gosseldange, commune de Lintgen, au lieu-dit « route de Mersch », présenté par le bureau d'études « E-cone S.à.r.l. » pour le compte de la société Immobilière Riverside S.A..

#### **4- Approbation d'une convention entre l'Administration communale et Monsieur Jean-Marie Strotz de Gosseldange**

Décide unanimement d'approuver la convention conclue le 29 septembre 2017 entre l'Administration communale de Lintgen et Monsieur Jean-Marie Strotz de Gosseldange. M. Jean-Marie Strotz cède gratuitement les parcelles cadastrales inscrites au cadastre de la commune de Lintgen, section B de Gosseldange et Prettingen, sous les numéros 682/2054 et 682/2055, à l'Administration communale de Lintgen.

#### **5- Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence à l'occasion des travaux de construction d'un immeuble à appartements aux numéros 21-23 de la « rue de Diekirch » à Lintgen**

Décide unanimement de confirmer le règlement de circulation d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 23 octobre 2017 dans le cadre des travaux de construction d'un immeuble à appartements aux numéros 21-23 de la « rue de Diekirch » à Lintgen».

#### **6- Avis sur les informations à fournir dans le cadre de l'évaluation des incidences sur l'environnement du projet « Parc éolien Mersch » situé sur le territoire des communes de Mersch et Lintgen**

Constate unanimement que :

- les informations respectivement études demandées par l'Administration de l'environnement, en tant qu'autorité compétente, dans le cadre de l'évaluation des incidences sur l'environnement du projet « Parc éolien Mersch » situé sur le territoire des communes de Mersch et Lintgen, semblent couvrir tous les facteurs des incidences négatives sur l'environnement,
- l'Administration communale de Lintgen ne dispose pas de renseignements pertinents qui peuvent servir à l'élaboration de l'évaluation des incidences sur l'environnement, et
- il n'est pas prévu de réaliser des constructions destinées à des fins d'habitation dans les alentours directs des sites projetés.

#### **7- Allocation de subsides à diverses associations luxembourgeoises sans but lucratif pour l'année 2017**

Décide unanimement d'allouer un subside aux associations suivantes pour l'année 2017 :

• Mierscher Lieshaus	2.625.-€
• FLEK	100.-€
• Luxembourg Air Rescue	100.-€
• Lycée Technique Agricole Ettelbruck	50.-€

Fin de la séance : 17:35 heures

Vu et approuvé  
les décisions prises par le Conseil communal  
en séance du 6 novembre 2017  
(points 1 à 6 de l'ordre du jour)  
Le Conseil communal,